



Saisie vehicule par crédit fiat

Par **Helene38**, le 23/11/2012 à 21:25

bonjour,ma question concerne un credit fait chez 1 concessionnaire fiat et ma banque ma couper tout les vivre de ce faite je ne pouvais plus payé mes dettes car il ont bloqué mon salaire total de ce faite j'ai prit du retard dans mes échéances et a ce jour le credit fiat veut me saisir mon véhicule sans m'avoir fait de courriers juste des menaces par telephone et ma simplement dit par telephone qu'ils ont rompu mon contrat que j'ai depuis plus d'un an et qu'il ne veulent pas passé par le tribunal pour ne pas perdre leur temps que puis je faire car dans quelque s jours un camion doit venir saisir ma voiture alors que j'ai envoyé de l'argent par mandat pour prouvé ma bonne foi de payé mes dettes merci

Par **Helene38**, le 23/11/2012 à 22:32

Aidez moi s il vous plait

Par **Justice38**, le 24/11/2012 à 11:26

Bonjour vous pouvez déposer plainte aupres de la gendarmerie ou du procureur de la République car les appels téléphoniques peuvent constituer un harcèlement sanctionné par l'article 222- 16 du code pénal

N hésitez pas à porter plainte au plus vite

Cordialement

Par **Helene38**, le **26/11/2012** à **09:45**

Bonjour j'ai été à la gendarmerie pour un dépôt de plainte pour harcèlement téléphonique mais le gendarme qui m'a reçu n'a pas voulu prendre ma plainte disant que les sociétés de recouvrement restent dans la légalité vu qu'il ne dépasse pas la limite d'appels. Je ne sais quoi faire à ce jour, cordialement.

Par **Helene38**, le **06/12/2012** à **23:14**

bonjour ma question concerne toujours ce crédit fiat j'ai fait 1 lettre pour le harcèlement auprès du procureur et 1 lettre au siège du crédit fiat aucune réponse de leur part par contre le service de recouvrement qui me harcèle au téléphone m'envoie des courriers anti dater du 22 novembre me disant que des propositions amiables sont évoquées de leur part or toutes ces lettres je les reçois le 06 décembre postées au 03 décembre. Il me semble qu'il y a un sérieux problème car même leurs courriers ne comportent pas la bonne date. Ma question est de savoir quelle est leur avantage au sein de sociétés de recouvrements ont-ils des primes ou autre quand ils obtiennent gain de cause auprès des créanciers?? merci pour une réponse urgente.